



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ESSONNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE L'ESSONNE

PROJET D'ARRÊTÉ

**FIXANT LA LISTE DU 3ÈME GROUPE D'ANIMAUX CLASSÉS
NUISIBLES ET LEURS MODALITÉS DE DESTRUCTION DANS LE
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE POUR LA PÉRIODE DU 1ER JUILLET
2018 AU 30 JUIN 2019**

**BILAN ET MOTIF DE LA DÉCISION SUITE A LA
CONSULTATION DU PUBLIC
(articles L.120-1 et 2 du code de l'environnement)**

Consultation du 8 juin au 28 juin 2018 inclus

Le projet d'arrêté préfectoral concernant la liste du troisième groupe d'animaux classés nuisibles pour la saison de chasse 2018-2019 dans le département de l'Essonne, a été soumis à la consultation du public du 8 juin au 28 juin 2018 inclus.

Le projet était consultable sur internet sur le site :

<http://www.essonne.gouv.fr/Publications/Autres-publications/Consultation-du-public/Consultation-des-projets-d-arretes/Chasse>, et sur support papier à la Direction Départementale des Territoires – Service Environnement, ainsi qu'aux sous-préfectures de Palaiseau et d'Étampes.

Le public était invité à donner son avis par courriel à l'adresse suivante :

ddt-consultation-chasse@essonne.gouv.fr, ou par courrier à la DDT de l'Essonne-service Environnement..

BILAN ET MOTIF DE LA DÉCISION SUITE AUX OBSERVATIONS DU PUBLIC :

Aucune remarque n'ayant été émise, **aucune modification** sur ce projet d'arrêté n'est proposée.

Évry, le **29 JUIN 2018**

Le Préfet,



Jean-Benoît ALBERTINI